ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné (e)

lomPrénomPrénom	
Pemeurant :	
él :	
ocataire Propriétaire Iombre de piècesNombre de pièces	
ertifie sur l'honneur héberger à mon domicile depuis le :	
lomné (e) lelien de parenté	
Iomné (e) lelien de parenté	
Iomné (e) lelien de parenté	
lomné (e) lelien de parenté	
e nationalité	
ait àlele	
9	Signature

JOINDRE : la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou titre de séjour ou carte de résident).

Si vous êtes propriétaire ou locataire : attestation assurance habitation de moins de 3 mois

<u>RAPPEL</u>: Vous êtes tenu de demander l'autorisation d'héberger auprès de votre bailleur. La ville de Thuir se réserve le droit de vérifier la véracité de votre déclaration auprès de celui-ci.

<u>ATTENTION</u>: En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, ou qui aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.